

PROJET

**CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE
2008 - 2010**

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DU 8 FEVRIER 2008

Entre

La Ville de Rouen, représentée par Mademoiselle Françoise LESCONNEC, Adjointe au Maire, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville, en exécution d'un arrêté de Madame le Maire de Rouen du 5 mai 2008 et d'une délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2008,

D'une part,

et

L'association « Multi-accueil LE JARDIN DES BISOUS », dont le siège est situé 68, Bd de l'Europe à Rouen, représentée par Madame Sandrine CAPRON-MAYETTE , Présidente habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du 27 avril 2007 ,

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

I - EXPOSE

Jusqu'à présent, l'association Le Jardin des Bisous gérait une seule structure Petite Enfance, sise 68, boulevard de l'Europe à Rouen. Soucieuse de répondre le plus favorablement possible aux demandes des familles, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Rouen, elle a pris la décision de procéder à l'ouverture d'un second établissement multi-accueil d'une capacité de 12 places, situé 13, rue Pavée, dans le courant du 1er semestre 2008.

L'engagement de principe de la Ville correspond à la somme de 15 000 €, soit 12 % du budget prévisionnel de l'association pour 2008.

Par convention en date du 8 février 2008, la Ville de Rouen a attribué à l'association Le Jardin des Bisous une subvention de fonctionnement d'un montant de 26 000 € pour la structure sise 68, boulevard de l'Europe et 6 375 € pour celle située 13, rue Pavée dans le cadre du Budget Primitif 2008.

Ce versement a permis à l'association de préparer l'ouverture de cette nouvelle structure dans de bonnes conditions. Cependant, la Ville de Rouen souhaitait l'ouverture effective au public de l'équipement pour verser le solde prévu.

Suite à l'ouverture de ce nouvel établissement 13, rue Pavée, le 3 avril dernier, une somme supplémentaire de 8 625 € pourrait ainsi être attribuée à cette association.

Afin d'autoriser le versement, il convient de signer un avenant à la convention d'objectifs pluriannuelle 2008-2010 du 8 février 2008.

II - AVENANT

article 1: Les dispositions de l'article 15 de la convention du 8 février 2008 sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

« Article 15 – Concours financiers apportés par la Ville

Pour l'année 2008, les concours financiers apportés par la Ville à l'Association sont les suivants :

26 000€ pour le multi accueil situé 68, Bd de l'Europe

15 000 € pour le multi accueil situé 13, rue Pavée, soit 6 375 € attribués par délibération du 25 janvier 2008 et 8 625 € par délibération du 4 avril 2008»

article 2: Le présent avenant entrera en vigueur après sa transmission au représentant de l'Etat et sa notification par la Ville de Rouen à l'Association « Le Jardin des Bisous », par lettre recommandée avec accusé de réception.

article 3: Toutes les autres clauses de la convention 8 février 2008, et notamment l'article 16 concernant les conditions de versement de la subvention, demeurent applicables en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant n°1.

Pour l'Association
« Le Jardin des Bisous »

Sandrine CAPRON-MAYETTE
Présidente

Pour le Maire de ROUEN
par délégation

Françoise LESCONNÉC
Adjointe au Maire